



**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2017 SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
(MENACES INJUSTIFIÉES)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi de 2017 sur la propriété intellectuelle (menaces injustifiées)
<b>Objet</b>	Marques de fabrique ou de commerce; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des obtentions végétales); moyens de faire respecter les droits
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1576_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1576_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/P/1</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/T/1</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/C/1</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/D/1</a>

**Brève description du texte juridique notifié**

La loi de 2017 sur les menaces injustifiées étend les modifications apportées à la loi sur les menaces injustifiées pour les brevets en 2004 aux marques et aux dessins et modèles (en permettant à un titulaire de droits de mettre en cause une personne pouvant provoquer les dommages les plus importants, généralement la source commerciale de l'atteinte, sans craindre d'être poursuivi pour avoir proféré des menaces injustifiées), instaure un équilibre en permettant aux titulaires de droits de protéger leurs actifs de propriété intellectuelle mais pas de faire un usage abusif des menaces, protège les consommateurs et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement contre les menaces injustifiées, établit un cadre dans lequel les parties en conflit peuvent échanger des renseignements pour résoudre les problèmes et éviter les litiges, protège la responsabilité personnelle des conseillers professionnels s'ils profèrent des menaces lorsqu'ils agissent pour leurs clients, et apporte les changements législatifs nécessaires pour que la protection contre les menaces injustifiées s'applique aux brevets européens.

<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	27 avril 2017
<b>Autre date</b>	

#### Précisions sur la notification

<b>Date de présentation de la notification</b>	12 février 2021
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2017/14/introduction/enacted">https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2017/14/introduction/enacted</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p><a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a></p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.